

Initiatives ministérielles

M. Loubier: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Abitibi pour son excellente question. Je vous dirais que par rapport à cette question, il n'y a qu'une réponse. C'est que ce gouvernement, tout comme le gouvernement précédent, n'a pas la priorité de bien servir la population du Québec comme celle du Canada. Il n'a pas comme principal intérêt de le faire comme on a pu le voir, hier, avec l'attitude des libéraux face au financement populaire. Ce ne sont pas eux, ce ne sont pas des citoyens et citoyennes du Québec et des citoyens et citoyennes du Canada qui sont les bailleurs de fonds de ces vieux partis, mais ce sont les grandes sociétés, c'est la minorité canadienne, très riche, et ce sont ces gens qui sont servis en premier lorsqu'un vieux parti fédéraliste prend les rênes du pouvoir. C'est clair comme de l'eau de roche.

Le financement populaire que l'on a rejeté hier fait en sorte que justement, la première clientèle à servir, lorsqu'un député, lorsqu'un gouvernement prend les rênes du pouvoir, est le citoyen et la citoyenne. Pas les amis contributaires de plusieurs centaines de milliers de dollars à la caisse du parti, mais les vrais citoyens, avec leurs vrais besoins. Les députés de ces partis qui ont adopté le financement populaire servent, en premier lieu, ces électeurs et ces électrices.

Alors, quand vous avez tout de suite en partant, cette prédisposition pour graisser des grands et très riches amis du régime, vous avez moins de dispositions pour penser premièrement à l'équité des services d'est en ouest au Canada, ou si on parle du Québec, d'équité parmi les régions vis-à-vis les grands centres. Vous avez moins d'intérêt aussi à réfléchir dans ce sens et vous prenez des décisions comme celles de graisser à trente millions de dollars les amis du parti qui auraient peut-être perdu. On ne sait pas s'ils ont perdu, il n'y a pas eu d'enquête là-dessus. On ne dit pas qu'ils n'ont pas droit à une compensation, on dit qu'il n'y a pas eu de commission d'enquête, on ne connaît pas les dessous de cette histoire.

Donc, vous faites ces choix: compenser les amis du parti, maintenir des fiducies familiales où encore les mêmes amis du parti ont investi et reportent de l'argent, année après année, jusqu'à 80 ans sans payer un fichu cent d'impôt. Vous prenez la décision aussi de maintenir des conventions fiscales avec 16 paradis fiscaux à travers le monde, ce qui permet encore une fois de faire en sorte que les très riches, les grandes sociétés canadiennes qui sont très profitables, déclarent leurs profits à l'étranger, non imposés, et déclarent leurs pertes, par exemple, effectuées à l'étranger, en sol canadien, lorsqu'elles font leur rapport d'impôt auprès du gouvernement fédéral. C'est ça, les choix que vous faites.

• (1705)

Vous faites aussi le choix de couper des milliards au programme d'assurance-chômage parce que, justement, ce ne sont pas les chômeurs qui contribuent à la caisse du Parti libéral. Ce n'est pas suffisant, le financement populaire. Ce sont les grandes sociétés qui doivent financer le Parti libéral; ce sont de très grands amis riches. Les Kolber et compagnie, les Bronfman et compagnie, c'est eux autres qui financent, parce que c'est eux qui sont servis, par la suite, autant par le Parti libéral du Canada que par le Parti conservateur. Donc pour moi, les conservateurs et les libéraux, c'est la même chose. Ce sont des vieux partis qui refusent la démocratie. Ce sont des vieux partis qui refusent le

financement populaire, comme il nous en ont fait la belle démonstration hier.

En tout cas, je ne suis pas surpris qu'il y ait des aberrations, comme celle de fermer des aéroports régionaux qui desservent une population, mais que, par contre, on arrive devant des situations comme celle qu'on a vécue dans Pearson, sans possibilité d'enquête, sans possibilité de transparence, parce qu'ils ont peur de la vérité.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, pour le bénéfice des Canadiens et Québécois qui nous écoutent, ma question est non sollicitée. Donc, comme on dit chez nous à l'île d'Orléans, ce n'est pas une question «pluggée», contrairement à ce que les Canadiens ont l'occasion de voir pendant la période des questions orales, lorsqu'un député du même parti pose une question à un ministre et que le ministre lit la réponse. On a vu cela, mais dans mon cas, il ne s'agit pas d'une question sollicitée.

J'ai apprécié l'exposé du député de Saint-Hyacinthe—Bagot qui, soit dit en passant, est un économiste reconnu au Québec. Je ne sais pas si sa renommée a atteint le comté de Stormont—Dundas que vous représentez si bien, monsieur le Président, mais je veux simplement vous dire que le député de Saint-Hyacinthe—Bagot est un économiste reconnu au Québec.

Je lui demande s'il est vrai que les frais de lobbying sont déductibles d'impôt pour les compagnies qui ont embauché ces lobbyistes. Donc, en réalité, s'il y a une compensation accordée à Pearson, ce qu'on ne sait pas, et si elle est justifiée, ce qu'on ne sait pas, et si le ministre veut en accorder une, il faudrait y ajouter ces coûts de perte fiscale. Je ne sais pas quel terme utiliser exactement parce que je n'ai pas la même formation que le député, mais j'aimerais l'entendre là-dessus.

Le président suppléant (M. Kilger): J'accorde deux minutes au député de Saint-Hyacinthe—Bagot pour répondre à la question.

M. Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, c'est vrai qu'elle n'était pas «plantée», celle-là; je peux vous l'assurer.

Je vais répondre à mon collègue: oui, les sociétés peuvent déduire les frais de lobbyistes, *and Jim will agree with me*. Les sociétés peuvent déduire ces frais de lobbyistes, comme elles peuvent déduire aussi l'impôt qu'elles ont à payer tous les ans. Elles peuvent déduire aussi l'embauche de spécialistes pour trouver des failles dans la fiscalité canadienne, afin de leur permettre de faire des fuites, comme elles le font tous les ans, des fuites de centaines de millions, sinon de milliards; mais on ne le sait pas parce que, quand on pose des questions aux hauts fonctionnaires du ministère des Finances, ils ont eu la commande d'être muets comme des carpes.

Alors, oui, c'est vrai, mon cher collègue de Beauport—Montmorency—Orléans, les sociétés peuvent déduire les frais de lobbying, comme elles peuvent déduire des frais de consultants, de spécialistes pour déjouer le fisc canadien et ne pas faire leur devoir corporatif tous les ans, ce qui occasionne des pertes de centaines de millions, sinon de milliards aux coffres fédéraux.

On a les moyens, d'abord, avec une dette accumulée de 150 milliards; on a les moyens, avec un déficit annuel de 40 milliards! Puisqu'on en a les moyens, c'est ce qui arrive. Et au lieu de colmater ces brèches, au lieu de resserrer la vis en matière de fiscalité, le gouvernement libéral, le ministre des Finances en